

# Le travail de recherche: le sujet et sa question principale

Malika KOUDACHE

Professeur au département de  
bibliothéconomie et des sciences documentaires  
Université Alger 2. Bouzaréah

## Résumé

L'objectif de cet article est d'aider les chercheurs débutants (les étudiants) à poser la question qui suit le même axe que le sujet. Ce faire nécessite de donner les connaissances théoriques relatives à ces deux éléments (sujet et question principale de recherche) et un exemple de la hiérarchisation du raisonnement conduisant l'auteur à poser la question qui traduit le sujet. Il est à noter que ce modèle est tiré d'un travail traitant du développement des collections de la bibliothèque nationale.

**Mots clés :** travail de recherche, sujet de recherche, connaissances théoriques, développement des collections, bibliothèque nationale.

## Abstract

The objective of this article is to assist junior researchers to ask the question that follows the same axis as the subject. This needs to give theoretical knowledge on these two elements (subject and main research question), and an example of the prioritization of reasoning leading the author to ask the question reflecting the subject. It is noted that this model is derived from a work dealing with development of collections in the National Library.

**Key words:** scientific research, subject research, theoretical knowledge, development of collections, national library.

## مستخلص

هدف هذه الدراسة هو مساعدة الباحثين المبتدئين (الطلبة) على طرح السؤال الذي يتناسب مع اتجاه الموضوع. الأمر الذي يتطلب تقديم المعلومات النظرية الخاصة بهذين العنصرين (أي الموضوع والسؤال الأساسي للبحث) ومثال لتسلسل التفكير المؤدي إلى طرح السؤال الذي يترجم الموضوع. الجدير بالذكر أن هذا النموذج مأخوذ من عمل يعالج بناء المجموعات في المكتبة الوطنية. الكلمات المفتاحية : البحث العلمي، موضوع البحث، المعلومات النظرية، تنمية المجموعات، المكتبة الوطنية.

## Introduction

Le passage du sujet de recherche à la question principale semble être une étape assez difficile à franchir pour les chercheurs débutants (ou étudiants). Autrement dit, poser la question qui va de pair avec le sujet ne paraît pas une tâche aisée pour chercheurs débutants. Ceci est constaté en encadrant et en expertisant des travaux de recherche en bibliothéconomie. Sur la base de quelques écrits de certains spécialistes en méthodologie des sciences sociales traitant des deux éléments sus-évoqués (le sujet et la question effective de recherche) et un exemple de travail de recherche ayant trait à cette discipline, nous allons essayer de conduire les étudiants (ou chercheurs débutants) à poser la question qui suit le même axe que le sujet. Ce faire nécessite de commencer par la définition de la bibliothéconomie.

## Définition de la bibliothéconomie

Les définitions de la bibliothéconomie sont nombreuses, nous allons choisir celle qui, à notre sens, détermine avec précision le champ des préoccupations de cette discipline. De ce fait, elle va nous permettre de choisir un travail de recherche s'inscrivant dans un des axes donnés par l'auteur afin d'extraire son sujet et sa question principale pour nous servir d'exemple à l'illustration. Celle-ci est donnée par HESSE C. et établie en ces termes, la bibliothéconomie s'intéresse aux « problèmes posés par les collections (constitution, accroissement, classement, catalogage, conservation), par les usagers (devoirs réciproques du personnel et du public, accès aux livres, prêt) et par la bibliothèque elle-même en tant que service organisé (règlement, personnel, comptabilité, local, ameublement).

Ce sont les trois séries des problèmes qui constituent encore aujourd'hui la matière de tout enseignement de bibliothéconomie »<sup>1</sup>.

Mais qu'est-ce qu'un sujet de recherche ? Le petit Larousse illustré, définit le sujet comme étant la « matière sur la quelle on parle, on compose »<sup>2</sup>. Il illustre cette définition en donnant comme exemple « le sujet d'une conversation, d'un film, d'un sujet d'examen »<sup>3</sup>.

En recherche et pour Angers M. le sujet « c'est la réponse première qu'on va donner à quelqu'un qui nous demande sur quoi vous travaillez »<sup>4</sup>. Il s'agit, selon le même auteur, « de nommer brièvement ce sur quoi on a l'intention de se pencher »<sup>5</sup>.

A propos de la définition du sujet de recherche Fondaneche D. écrit « on pourrait dire que le désir de traiter une question sur un auteur, une période ou un genre qui plaît, serait suffisant pour générer un sujet, que l'on traitera alors sous la forme d'une grande dissertation »<sup>6</sup>. Tout en précisant qu'« il ne s'agit pas exactement de cela »<sup>7</sup>. Plus loin, il affirme qu'«

un sujet s'élabore souvent avec le directeur de recherche qu'on a choisi au cours d'un dialogue où il vous faudra préciser votre pensée, trouver un angle de vue un peu original, une perspective nouvelle en fonction de vos connaissances et des outils critiques dont vous disposez »<sup>8</sup>. Ce sujet suppose un travail pas trop réduit. Autrement dit, l'étude demandée au chercheur ne se résume pas à « un simple devoir d'appoint »<sup>9</sup>. Elle ne doit également pas être trop ambitieuse. En d'autres termes, le mémoire ou la thèse ne doit pas ressembler non plus à « un travail d'érudition »<sup>10</sup>. A notre sens, le sujet de recherche est celui qui implique un grand développement sur une question d'ordre scientifique, historique, didactique, sociologique, bibliothéconomique...etc.

Il est à signaler, qu'il n'existe pas de méthode rigoureuse ni de recette miracle pour choisir un sujet de recherche. Selon Depelteau F.<sup>11</sup> et d'une manière générale, ce choix dépend de cinq facteurs importants. Il s'agit du vécu, des intérêts stratégiques, de l'utilité du sujet de recherche et du développement de la science. Il va sans dire que la sélection du sujet se fait en tenant compte de notre expérience passée et de notre personnalité. Explorer ses préférences personnelles avant de choisir le sujet n'est pas une mauvaise chose, c'est plutôt une bonne idée. Pour ce faire, le chercheur peut se servir des trois questions que suggère Depelteau F. « sur quoi ai-je le goût de travailler ? Quel sujet m'intéresse le plus ? Qu'est ce qui me passionne le plus ? »<sup>12</sup>.

Il est à souligner que certains sujets suscitent plus d'intérêt que d'autres. Autrement dit, certains sujets permettent aux chercheurs d'augmenter les chances de publier et d'être invités aux colloques prestigieux. En ce qui concerne son utilité, elle dépend du contexte socio-économique et politique.

Le choix du sujet doit se faire également en tenant compte de l'état du développement de la science.

Le vécu et l'utilité que Depelteau F., cite comme facteurs de choix, Angers M. les évoque comme sources d'inspiration en y ajoutant l'observation de l'entourage, l'échange d'idées et les travaux antérieurs<sup>13</sup>.

Il est à noter que certains étudiants (ou chercheurs débutants) n'arrivent pas à saisir la nuance existant entre le thème et le sujet. Cette différence peu sensible, peut être saisie à travers la définition suivante du thème « idée, proposition sur laquelle s'exerce la réflexion de l'émetteur, et qui constitue le sujet de son discours »<sup>14</sup>. Si nous avons bien interprété cette définition nous pouvons dire que le thème représente la réalité ou la notion dont il est question dans tout le texte. Cette production écrite peut être un mémoire (de master ou de magistère) ou une thèse de doctorat. Le thème peut

également être la notion à propos de laquelle une question est posée, ou un débat ouvert ou encore une analyse menée. A notre sens le sujet représente, le reflet de la réflexion que l'auteur veut engager à propos de ce thème.

Le sujet faisant l'objet de cet article fait appel ou encore implique un travail bien documenté, bien argumenté, cohérent et qui répond à une problématique.

Un travail bien **documenté** est celui qui s'appuie sur une bibliographie assez riche. Autrement dit, la recherche doit se baser, au moins, sur les ouvrages les plus importants traitant de l'aspect abordé par le chercheur. Par ailleurs, cette documentation doit être bien exploitée dans l'étude. La recherche est dite bien **argumentée** si les arguments qui appuient les affirmations de l'auteur ne sont pas prêts à discussion. En d'autres termes, les raisons évoquées par l'auteur sont imbattables. Un travail **cohérent** est celui dont les parties ou encore les éléments du texte se tiennent et s'organisent logiquement. Ce qui signifie que le texte composant l'étude doit être conforme aux règles de la cohérence. Bensmaine C. souligne qu'un texte cohérent est celui qui est établi en respectant « une norme minimale de la composition textuelle »<sup>15</sup>. Ce texte doit obéir à « un certain nombre de règles d'ordre linguistique aussi bien que pragmatique »<sup>16</sup>. S'appuyant sur des observations faites par des enseignants sur des productions d'apprenants, Charolles M. met en évidence quatre règles de bonne formulation ou méta-règles<sup>17</sup>. Il s'agit de :

M.R I, méta-règle de répétition

M.RII, méta-règle de progression

M.RIII, méta-règle de non contradiction

M.RIV, méta- règle de relation

Selon Bensmaine C. « la M.RI sous-tend les trois autres. La progression, la non contradiction et la relation impliquent nécessairement une part de répétition »<sup>18</sup>. Elle explique que la M.RI est une condition nécessaire à la cohérence du texte. A ce propos, elle écrit « pour qu'un texte soit micro et macro cohérent, il faut qu'il comporte dans son développement linéaire des éléments de récurrence stricte »<sup>19</sup>. Contrairement à la langue arabe, qui admet la répétition, la langue française ne le permet pas. Elle offre cependant, beaucoup de moyens (outils) de répéter parmi lesquels le même auteur cite :

- « la pronominalisation, elle rend possible [...] la répétition à distance d'un syntagme ou d'une phrase entière »<sup>20</sup>.

- « Les définitisations et les référenciations »<sup>21</sup>.

Tout comme la première (la pronominalisation), les deux dernières (les définitisations et les référenciations) « obéissent à des contraintes d'éloignement difficilement explicables et qui font que l'un des deux moyens est, selon la distance à l'antécédent, préférable à l'autre »<sup>22</sup>.

Les substitutions lexicales accompagnent quelques fois les définitisations et les référenciations et obéissent à d'autres contraintes. Ainsi, quand deux termes sont utilisés, l'un étant générique de l'autre, seul le terme générique peut être le terme de reprise. Les contraintes sus-évoquées données par Charolles C. laissent sous-entendre comme le mentionne Bensmaine C. que le terme de reprise « n'est pas seulement un élément à récurrence stricte et s'il correspond à la M.RI, il peut la déborder »<sup>23</sup>. De ce fait, le terme de reprise, dans les substitutions lexicales, peut apporter un complément d'informations par rapport au terme antécédent. L'énoncé obéit donc à la méta-règle de répétition. À ce sujet, Charolles M. partageant le point de vue de Combettes<sup>24</sup> considère que la substitution lexicale « ne relève plus de la règle de répétition, elle n'est pas seulement une façon de dire en assurant la cohérence, elle permet aussi un complément d'informations »<sup>25</sup>. A ce propos, Bensmaine C. explique que l'anaphore<sup>26</sup> lexicale « assure la progression cohérente du texte en répondant à la M.RI »<sup>27</sup>. La linéarité sus-évoquée de Charolles M.<sup>28</sup>, celle de Adam J.M.<sup>29</sup> et celle de Fayol M.<sup>30</sup> dépend d'un certain nombre d'unités qui créent les relations entre les phrases et entre les séquences. Ces unités se distribuent au niveau inter- propositionnel et inter-séquentiel et sont responsables de la cohérence textuelle. Ces dernières sont nommées les connecteurs. Dubois J. définit le connecteur comme un « opérateur susceptible de faire de deux phrases de base une seule »<sup>31</sup>. Ces connecteurs sont donc des mots outils permettant de relier des phrases simples pour en produire une complexe. Ces mots outils sont ceux qui permettent d'établir des relations logiques des contenus. En langue arabe comme en langue française, les connecteurs sont des organisateurs textuels qui se différencient par leur valeur sémantique, par exemple, la relation d'explication en langue française est exprimée par « **parce que** », la relation

de contraste par : « **mais et cependant** ». Ce qui signifie que le chercheur rédigeant un travail de recherche doit prendre connaissance des valeurs sémantiques de tous les connecteurs de la langue de rédaction de sa thèse.

En langue arabe, le mot outil est défini comme étant la troisième partie du discours « les kalim peuvent être [soit] un nom, un verbe ou un segment (harf) qui apparaît [dans le kalam] pour dénoter un ma"na et qui n'est ni nom ni verbe [ ... ] . Quant à ce qui apparaît [dans le discours ] pour dénoter un ma"na et qui n'est ni un nom, ni un verbe,[ il est représenté par] : « tumma » (puis, ensuite) , « sawfa » (préfixe verbal du futur ) et « le wa » spécifique du serment , le « li » spécifique de l'annexion , etc. »<sup>32</sup> . En ce qui concerne la différence entre [tumma | (ensuite) et [fa] (puis), les linguistes et sémanticiens arabes notent que le laps de temps qui s'écoulerait entre deux opérations reliées par [tumma] est plus important dans le cas des deux actions reliées par [fa]. À ce sujet Ibn Yaiche signale que la coordination par [fa] présuppose que la présence du deuxième membre coordonne sans laps de temps alors que la coordination par [tumma] la présuppose avec le laps de temps.<sup>33</sup>

**La problématique** est pour le travail de recherche (mémoire de fin de licence, de master, de magistère ou thèse de doctorat), « aussi importante que le cerveau ou le système nerveux pour un être humain ou le poste de pilotage pour un avion de ligne »<sup>34</sup> . A ce sujet Beaud M. écrit « il n'y a pas de bonne thèse sans bonne problématique »<sup>35</sup> . Par la suite, il ajoute « et c'est une étape essentielle de la rédiger et de la soumettre à votre directeur de recherche »<sup>36</sup> . Il est à noter que cette problématique évolue en fur et à mesure qu'avance le travail de recherche. C'est pour cela que Beaud M. qualifie celle qui est rédigée après le choix du sujet de provisoire, celle formulée après le travail de dégrossissage et débroussaillage de problématique I et en fin la problématique construite au terme de la recherche est nommée par le même auteur, problématique II ou finale.

Mais qu'est ce qu'une problématique ? À notre sens, La définition qui donne avec précision les constituants ou les composants de la problématique est formulée par Beaud M. comme suit « c'est l'ensemble construit autour d'une question principale, des hypothèses de travail et des lignes d'analyse qui permettront de traiter le sujet choisi »<sup>37</sup> . Pour des fins didactiques nous avons remanié cette définition. Le texte forgé de toutes pièces pour l'enseignement est établi en ces termes « la problématique peut se réécrire en question principale, des hypothèses de travail [...] »<sup>38</sup> . Cette nouvelle définition nous montre que le premier élément entrant dans la construction de la problématique est, comme nous l'avons mentionné dans notre article intitulé la problématique : étude de la définition de Beaud M. et exemple de rédaction<sup>39</sup> , la question principale. Vu son importance dans un travail de recherche, Beaud M. écrit « au cœur de la

problématique la question principale »<sup>40</sup>. Plus loin, il ajoute « sans question principale, pas de bonne thèse »<sup>41</sup>. Toutes les thèses que j'ai vues étaient « armées » à la fois guidées et animées par une question principale »<sup>42</sup>. Le même auteur explique qu'« elle est aussi indispensable pour l'auteur d'une thèse que la connaissance du cap à suivre pour le navigateur »<sup>43</sup>. Autrement dit, cette question permet de garder le cap<sup>44</sup>, en un mot elle permet de ne pas s'égarer ou encore elle évite de tourner en rond. Dans le même ordre d'idées Depelteau F. affirme qu'« elle est le fil conducteur de la recherche car elle précise et délimite le sujet. Elle accroît l'efficacité des étapes ultérieures »<sup>45</sup>. Il est à noter, « qu'il n'existe pas de recette magique sur la façon de poser une question de recherche, mais cette question sera d'autant plus facile à formuler que l'on aura travaillé minutieusement chacune des étapes antérieures de la formulation du problème »<sup>46</sup>. Il va sans dire qu'une question d'une telle importance possède des caractéristiques. Il s'agit de la clarté, de la faisabilité et de la pertinence.

**La clarté :** une question peut être qualifiée de claire si elle est précise et concise. Exemple: l'inégalité des chances devant l'enseignement a-t-elle tendance à décroître dans les sociétés industrielles?<sup>47</sup>. Cette question est précise, autrement dit, elle se lit et se comprend facilement. Elle est également concise. En d'autres termes, aucun mot n'est inutile.

**La faisabilité :** une question de départ permet une recherche faisable, autrement dit, le chercheur doit tenir compte des ressources dont il dispose pour effectuer son travail.

**La pertinence :** une question pertinente se fonde sur la volonté de savoir et doit porter sur quelque chose qui existe ou qui peut exister, elle doit également se baser sur des phénomènes expérimentaux et permettre au chercheur de juger le fait. Par ailleurs, cette question doit être « cruciale, centrale par rapport au sujet choisi »<sup>48</sup>. En d'autres termes, elle ne doit pas être à côté du sujet ni décalée par rapport à lui.<sup>49</sup> Cette question principale est évidemment différente de la

---

question ordinaire du type quel temps fait-il aujourd'hui ? dont la réponse peut être trouvée en demandant à « quelqu'un qui revient de l'extérieur »<sup>50</sup> ou encore « en interrogeant un site métrologique »<sup>51</sup>. Par contre, trouver des éléments de réponse à la question effective de recherche ou obtenir des informations sur la réalité que nous voulons connaître nécessite « l'exploration du domaine »<sup>52</sup>. Ceci a, à notre sens, autorisé les spécialistes en méthodologie des sciences sociales à qualifier la question de recherche d'interrogation :

- « Explicite, relative à un domaine que l'on veut explorer »<sup>53</sup>.
- « Impliquant la possibilité d'investigation en vue de trouver une réponse »<sup>54</sup>.
- « Par laquelle le chercheur tente d'exprimer le plus exactement possible ce qu'il cherche à savoir, élucider, à mieux comprendre »<sup>55</sup>.

A présent, la question qui se pose est la suivante: Ces connaissances théoriques peuvent-elles conduire les chercheurs débutants à poser la question qui suit le même axe que le sujet ? La réponse à cette interrogation peut être trouvée chez Campenhoudt L.V. et Quivy R.<sup>56</sup> quand ils écrivent « étudier les théories et des concepts dans un cours précisément théorique est une chose mais les mobiliser avec discernement et pertinence dans une recherche en est une autre bien difficile ». Dans le même ordre d'idées Koudache M. écrit « il est clair que le cours théorique permet aux chercheurs débutants de bien observer la réalité qu'ils veulent connaître, il les aide également à poser les questions qui vont orienter leur recherche vers de bonnes pistes »<sup>57</sup>. Ce cours théorique ne semble, cependant, pas donner la manière de se servir efficacement de ce savoir pour formuler la question qui va de pair avec le sujet. À ce propos Eliman A. explique que « si notre objet du savoir concerne les radiateurs dans la construction automobile, il est clair que l'enseignement devra se baser sur une observation d'un radiateur effectif »<sup>58</sup>. À notre sens, ce faire est préconisé par Campenhoudt L.V. et Quivy R. Ceci peut être saisi à travers l'exemple des quatre problématiques réelles qu'ils exposent. Ce qui nous autorise donc de nous baser sur la hiérarchisation d'un raisonnement qui a abouti à la formulation de la question principale du travail traitant des collections de la bibliothèque nationale.

Le thème ou l'idée sur laquelle va s'exercer la réflexion de l'auteure sont donc les collections de la bibliothèque nationale. La réflexion que l'auteur veut engager à propos de ce thème est de vérifier si les collections du fonds maghrébin arrivent à satisfaire les besoins des usagers et qui est l'objectif de tout développement des collections. Ceci signifie que la variable dépendante de la recherche est la satisfaction des besoins. « La variable est dite dépendante car sa valeur est censée dépendre de la première variable (l'indépendante) »<sup>59</sup>.

« La variable indépendante est une variable qui devrait avoir un effet sur la variable dépendante »<sup>60</sup>. La variable indépendante en est donc la cause. Il reste maintenant pour l'auteure à trouver sa variable indépendante. Il est admis qu'une bonne politique d'acquisition aboutit incontestablement à la satisfaction des besoins des usagers. Bertrand Calenge, rappelle qu'«une politique d'acquisition n'est en rien la somme aléatoire des achats effectués titre à titre tout au long de l'année, elle résulte au contraire d'une démarche raisonnée et volontariste qui consiste à dresser un plan d'action (hiérarchisation et planification), à établir une programmation annuelle des acquisitions au regard d'objectifs préalablement fixés. En clair, l'outil est un véritable cahier des charges, il constitue la feuille de route de l'acquéreur»<sup>61</sup>. Parler de politique d'acquisition signifie qu'il existe un écrit ou encore quelque chose de formel sur lequel se base l'acquisition des collections. La variable indépendante sera par voie de conséquence, la politique d'acquisition. « La première fonction d'une politique documentaire rédigée est d'aider les professionnels à choisir et éliminer les documents (imprimés et numériques) de la collection locale. C'est un document qui sert de guide pour chaque étape du processus d'acquisition : sélection, acquisition, mise en œuvre, intégration, désherbage, conservation, élagage et élimination de tous types de documents dans les domaines pertinents, en tenant compte des niveaux de collection spécifiques (extension et profondeur) »<sup>62</sup>. Au sujet de ce texte l'association des bibliothécaires de France écrit « L'équilibre des options de la bibliothèque, ses priorités comme ses objectifs, peuvent alors faire l'objet d'une charte des collections, document récapitulatif destiné à informer publics et partenaires de la réflexion engagée dans la bibliothèque »<sup>63</sup>. Or, la pré-enquête de l'auteure lui révèle que le document en question n'existe pas. Il est indéniable que l'acquisition des collections ne se fait pas au hasard, elle s'appuie sur une manière de faire que l'on peut désigner par démarche. Cette dernière est donc la variable indépendante sur laquelle s'appuie le travail de l'auteure. Ceci l'a autorisée à formuler sa question de recherche comme suit « la démarche adoptée par les responsables, de la bibliothèque nationale contribue-t-elle à la satisfaction des besoins des utilisateurs du fonds maghrébin »<sup>64</sup>? Cette question traduit bien la réflexion engagée par l'auteure sur le développement des collections (fonds maghrébin) ».

Il est à noter, que les étudiants n'arrivent pas à saisir la différence existant entre le sujet et le titre du travail de recherche. Le premier est choisi avant d'entamer le travail. Par contre, le deuxième s'élabore à la fin de ce dernier. En effet, l'idée du titre se clarifie au terme de l'étude. Ce qui signifie que le chercheur débutant « ne doit pas hésiter à remplacer « les titres étiquettes » par des titres plus parlants, précis, expressifs : « des titres expressions » de l'idée force de la partie (ou chapitre) »<sup>65</sup>. Beaud M. les qualifie de « panneaux indicateurs du mouvement de la pensée du chercheur »<sup>66</sup>. Selon le même auteur, ces titres doivent être « courts, concis et exprimer l'idée de la partie (ou du chapitre) [ou encore de la thèse] »<sup>67</sup>. Le titre de la thèse que nous avons pris comme exemple pour l'illustration est le développement des collections de la bibliothèque nationale. Tel qu'il est formulé, nécessite une précision quant à la population ou l'échantillon et la nature de l'étude. Ce qui a amené l'auteure à choisir un sous titre permettant de mettre en exergue les deux éléments sus-évoqués. Elle a donc sélectionné comme sous titre l'étude évaluative du fonds maghrébin. En effet, il s'agit d'une évaluation scientifique. Ceci peut être saisi à travers beaucoup de techniques de recherche (par exemple l'entretien et le questionnaire) qu'elle a mobilisées et les outils d'analyse qu'elle a convoqués. Il s'agit entre autres, des normes et du tableau de bord. Ce qui signifie que l'auteure a fait appel à la triangulation qui « est un moyen d'évaluation scientifique par divers procédés de comparaison »<sup>68</sup>.

La définition de **l'évaluation** exprimée en termes généraux et communément admise est formulée par De Ketele J.M. en ces termes « confronter un ensemble d'informations à un ensemble de critères (référentiel) »<sup>69</sup>.

Pour Guinchat & Menou « **L'évaluation** des activités n'est pas un exercice théorique et gratuit mais un instrument de la gestion qui doit être inséré dans tous les aspects des unités »<sup>70</sup>. Ménard parle de la mesure. Il précise que, « l'évaluation n'est possible que lorsqu'il existe un ou plusieurs objectifs explicites en fonction desquels, une situation de fait peut être mesurée »<sup>71</sup>. Ceci, signifie que le mot évaluation est associé à la notion de mesure. Ce qui a conduit, à notre sens, Galisson R. et Coste D., à définir l'évaluation comme : « mesure, selon les modalités approuvées, donc en principe objectives et indépendantes du jugement personnel de l'examineur et de l'expérimentateur, des résultats obtenus »<sup>72</sup>, tout en précisant que ces résultats sont obtenus « soit par un individu ou par une population en situation d'apprentissage »<sup>73</sup>, « soit par la mise en œuvre d'une méthode ou d'un matériel d'enseignement dont on cherche à

déterminer la valeur intrinsèque ou relative »<sup>74</sup>. Il est à signaler que de nombreux auteurs ont tenté de donner une définition plus opérationnelle, nous nous contenterons de citer celle de De Ketele établie en ces termes « évaluer signifie :

- Recueillir un ensemble d'informations, suffisamment pertinentes, valides et fiables,
- et examiner le degré d'adéquation en cet ensemble d'informations et l'ensemble adéquat aux objectifs d'informations et un ensemble des critères adéquats aux objectifs fixés au départ ou ajustés en vue de prendre une décision »<sup>75</sup>.

En fait, plusieurs modèles d'évaluation ont été développés, nous nous contenterons de citer celui de Cardinet (1986), qui élargit la problématique de l'évaluation, « en précisant ses différentes fonctions, en construisant pour chacune d'elles un système adéquat de prise d'informations et en proposant des outils de régulation adaptés »<sup>76</sup>. L'évaluation de régulation vise « à corriger ou à ajuster le fonctionnement d'un système en vue de l'améliorer »<sup>77</sup>.

Guinchat qualifie l'évaluation « de recherche qui pose ses hypothèses et ses objectifs, définit les phénomènes à analyser, rassembler les données (par les documents, l'observation, la mesure, les entretiens), les analyser et en tirer des conclusions »<sup>78</sup>. C'est ce que l'auteur de la thèse sus-évoquée a essayé de faire.

Ces définitions montrent que l'évaluation est une mesure mettant en évidence un état qui permet de raisonner en termes de résultats et d'estimation de proportion d'écart.

Zitouni H. et Koudache M. précisent que la démarche d'évaluation, suppose de formaliser les objectifs, les moyens et les résultats, et d'utiliser les outils de mesure et d'interprétation en vue de réaliser leur relation. Carbonne spécifie qu'en bibliothéconomie « l'évaluation met en jeu trois partenaires, (les usagers, les bibliothécaires et les décideurs) .Les décideurs fixent les missions et les objectifs généraux de la bibliothèque qui sont mis en œuvre par les bibliothécaires et ceux-ci ont l'obligation croissante de résultat à l'égard des usagers qui sont mis de plus en plus au centre des préoccupations»<sup>79</sup>. L'écart, peut être défini comme « un dysfonctionnement pour toute unité documentaire ou système d'information, auquel il faut apporter des actions correctives »<sup>80</sup>. Ces définitions mettent l'accent sur **l'aspect objectif de la mesure**, qui apparaît en tant qu'élément de la gestion<sup>81</sup>.

Il est à souligner qu'à travers « l'objectif à escompter par l'évaluation, se définit la démarche à suivre et les outils à adopter pour réaliser l'étude et mesurer »<sup>82</sup>. Selon Zitouni H. et Koudache M. « l'objectif est donc un élément fondamental dans le choix de l'outil de mesure dont l'évaluation par les statistiques : l'évaluation qualitative, formule Kraft et al, Procédure de Truswell, la bibliométrie, les lois et les normes »<sup>83</sup>.

Selon AFNOR (principal organisme spécialisé dans la normalisation en France) **la norme** « est un document établi par consensus et approuvé par un organisme reconnu, qui fournit pour des usages communs et répétés, les lignes directrices ou des caractéristiques pour des activités ou leurs résultats garantissant un niveau d'ordre optimal dans un contexte donné »<sup>84</sup>. Ce qui signifie que la normalisation est un préalable à toute organisation appréciée en tant qu'« effort de rationalisation et de théorisation »<sup>85</sup>. Selon cette logique et en Bibliothéconomie « la normalisation progresse donc sur 2 axes, celui de la pratique administrative et celui de la pratique bibliothéconomique »<sup>86</sup>.

Zitouni H. et Koudache M. expliquent que **Le tableau de bord** « est un document réalisé à partir d'une sélection et d'une combinaison pertinente d'indicateurs, pour parvenir à des fins déterminées. Construit à partir d'indicateurs précis conformément aux objectifs de l'institution, il permet grâce aux voyants clignotant, de signaler tout dysfonctionnement en matière de gestion ou services »<sup>87</sup>. Par la suite, elles précisent que pour « l'institution, un tableau de bord contient des indicateurs qui indiquent les anomalies, dégage les faiblesses et surtout fait apparaître les écarts. »<sup>88</sup>. Pour Lochard J. le tableau de bord « est un ensemble de données chiffrées, nécessaires et suffisantes, mises sous forme de graphiques ou de tableaux synthétiques en vue d'avoir les informations permettant aux différents responsables de prendre leur décision »<sup>89</sup>.

## Conclusion

Afin de choisir un sujet impliquant un grand développement sur une question d'ordre scientifique au sens large du mot, le chercheur doit prendre en considération certains paramètres, entre autres, l'état du développement de la science. Ce sujet de recherche entraîne nécessairement un travail bien documenté, bien argumenté, cohérent et qui répond à une problématique.

L'élément ou le constituant essentiel de cette dernière est la question principale. Celle-ci implique la possibilité d'investigation en vue de trouver une réponse ou d'obtenir de nouvelles informations. Elle doit, par ailleurs, avoir des caractéristiques ou des qualités, à savoir, la clarté, la concision et la précision. Cette interrogation doit être cruciale, elle ne doit pas être décalée ou désaxée par rapport au sujet.

Pour aider le chercheur débutant à poser la question qui suit le même axe que le sujet, nous avons donné, parallèlement aux connaissances théoriques sus-évoquées, un exemple de la hiérarchisation d'un raisonnement qui a abouti à la formulation de la question qui va de pair avec le sujet. Cette logique concerne le travail intitulé 'le développement des collections de la bibliothèque nationale...''.

La réflexion engagée par l'auteure à propos de ce thème est de vérifier si ces collections arrivent à satisfaire les besoins des usagers. Il est clair que l'acquisition basée sur une politique ou feuille de route aboutit à la satisfaction des besoins des usagers. Or, ce document n'existe pas à la bibliothèque nationale. L'acquéreur s'appuie, cependant sur une manière de faire que l'auteure désigne par démarche. Ce qui signifie que la question formulée en ces termes « la démarche adoptée par les responsables de la bibliothèque contribue-t-elle à la satisfaction des besoins des usagers du fonds maghrébin ? » traduit bien le sujet.

Quant au sous titre, il détermine la population ou l'échantillon (le fonds maghrébin) et précise la nature de cette étude en l'occurrence, « l'évaluation ».

En effet, l'auteure a effectué un travail de confrontation d'un ensemble d'informations recueillies auprès de la responsable de la bibliothèque nationale et de ses usagers à un ensemble de critères (référentiel). Autrement dit, la chercheuse a mené son étude sur la base de plusieurs procédés de comparaison, entre autres, les normes et le tableau de bord recommandés par les spécialistes de l'évaluation.

## Notes

<sup>1</sup> Dialo, Abou Karin. *Fondement de la bibliothéconomie* [en ligne]. 2012 [Consulté 03/02/2018]. Disponible sur : [www.foad-mooc.auf.org/IMG/pdf/BILIOTHECONOMIE](http://www.foad-mooc.auf.org/IMG/pdf/BILIOTHECONOMIE)

<sup>2</sup> Le Petit Larousse Illustré. Paris cedex, 1995. P. 971

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> Angers M. *Initiation pratique à la méthodologie des sciences sociales*. Alger : Editions Casbah Université, 1997. P. 78.

<sup>5</sup> Ibid.

<sup>6</sup> Fondaneche D. Guide pratique pour rédiger un mémoire de maîtrise, de DEA ou de thèse. Paris : Editions Vubert, 2001. P. 11.

<sup>7</sup> Ibid.

<sup>8</sup> Fondaneche D. Op. Cit.

<sup>9</sup> Ibid.

<sup>10</sup> Fondaneche D. Op. Cit.

<sup>11</sup> Depelteau F. *La démarche d'une recherche en sciences humaines et sociales* (2<sup>ème</sup> éd.). Canada : Presses de l'université Laval, 2011. P. 100.

<sup>12</sup> Ibid. P. 101.

<sup>13</sup> Angers M. Op. cit. P. 80.

<sup>14</sup> Galisson R. Coste D. *Dictionnaire de didactique des langues*. Paris : Hachette, 1976. P. 563

<sup>15</sup> Bensmaine C. *Analyse de productions écrites en français : essai de bilan de l'apprentissage dans le secondaire*, mémoire de magistère, Université d'Alger, 1987. P. 37.

<sup>16</sup> Ibid.

<sup>17</sup> Charolles M. *Introduction aux problèmes de la cohérence des textes (approche théorique et études pédagogiques)*, In. Langue Française, n° 38, 1978. P. 12.

<sup>18</sup> Bensmaine C. Op. cit. P. 37.

<sup>19</sup> Charolles M. Op. cit, P.15.

<sup>20</sup> Ibid

<sup>21</sup> Charolles M. Op. cit, P.15

<sup>22</sup> Ibid

<sup>23</sup> Bensmaine C., Op.cit. P 38.

<sup>24</sup> Combettes M. Introduction et reprise des éléments d'un texte .In. *Pratiques*, n°49, Mars 1986. P.69-84.

<sup>25</sup> Charolles M. Op.cit., P 20.

<sup>26</sup> En grammaire, « l'anaphore est un processus syntaxique constituant à reprendre par un segment, un pronom en particulier un autre segment du discours, un syntagme nominale par exemple. Ainsi il y a anaphore dans la phrase : des vacances j'en ai vraiment besoin » (Cf Dubois J. et Alu, 1994, P. 36).

L'anaphore est donc « un procédé par lequel un anaphorique renvoie à un mot, à un groupe de mots ou à une phrase, à un paragraphe apparu dans le contexte, ex : dans Pierre est venu je l'ai vu, « l' » est un anaphorique ayant pour antécédent Pierre (Cf Galisson R. et Cost D., 1976, P. 27). Par anaphorique nous entendons « toutes les formes linguistiques qui ont le pouvoir de se rapporter avec concisions à des mentions antérieures et éloignées (Cf. Lidia Lonzi, Anaphore et récit, disponible sur le lien : <https://www.persee.fr>, P.133), consulter le 04/09/2019

<sup>27</sup> Bensmaine C. Op.cit. P 39.

<sup>28</sup> Charolles M. Op.cit. P.15.

<sup>29</sup> Adam J.M. Des mots au discours : l'exemple des principaux connecteurs. In. *Pratiques*, n°43, 1984.P. 107-122.

<sup>30</sup> Fayol M. *Les connecteurs dans les récits, étude chez l'enfant de 6 à 10 ans*. In. *Pratiques*, N°49, Mars 1986. P. 101-113.

<sup>31</sup> Dubois J. *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*. Paris : Larousse, 1994. P 110.

<sup>32</sup> Hadj Salah A. *Linguistique arabe et linguistique générale : essai de méthodologie et d'épistémologie du c ilm el c arabiyya*. Thèse d'état Paris : Sorbonne, 1979.P.77.

<sup>33</sup> ابن يعيش، شرح المفصل، الجزء الثامن، إدارة الطباعة المنيرية، مصر، ص 94.

<sup>34</sup> Beaud M. L'art de la thèse : comment préparer et rédiger une thèse de doctorat, un mémoire de DEA ou de maîtrise ou tout autre travail universitaire. Paris : Ed. . La Découverte, 1998. P 32.

<sup>35</sup> Ibid.

<sup>36</sup> Beaud M. *L'art de la thèse*. Op.cit. P .32.

<sup>37</sup> Ibid

<sup>38</sup> Koudache M. *Problématique : Etude de la définition de Michel Beaud et exemple de rédaction, article* [en ligne] . Disponible sur: <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/47977>.

<sup>39</sup> Koudache M. Op. cit.

<sup>40</sup> Beaud M.. Op. cit. P. 35.

<sup>41</sup> Ibid.

<sup>42</sup> Beaud M.. Op. cit. P. 35 <sup>43</sup> Ibid.

<sup>44</sup> Ibid.

<sup>45</sup> Depelteau F. Op .Cit, P.110.

<sup>46</sup> Mace G Petry S. *Guide d'élaboration d'un projet de recherche en sciences sociales*, 3<sup>ième</sup> éd. Canada : Les Presses de l'université Laval , 2000.P.33.

<sup>47</sup> Campenhoudt L.V. Quivy R. *Manuel de recherche en sciences sociales*, (4<sup>ième</sup> éd.).Paris :Dunod , 2011. P 26.

<sup>48</sup> Beaud M. Op.cit., 1998. P 35.

<sup>49</sup> Un exemple de vérification de la fiabilité de la traduction du sujet en question principale sera exposé à la fin de cet article.

<sup>50</sup> Koudache M., *Problématique : étude de la définition de Beaud Michel et exemple de rédaction*. Op.cit. [en ligne] 2018 Disponible sur <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/47977>

<sup>51</sup> Koudache M. Problématique du travail de recherche : connaissances théoriques et exemple de construction. A paraître dans la revue AL Lisaniyyat n°26

<sup>52</sup> Fortin M.F. *Le processus de la recherche : de la conception à la réalisation*. Paris : Décarie, 1996. P 51.

<sup>53</sup> Ibid.

<sup>54</sup> Angers M. Op.cit., P 94.

<sup>55</sup> Campenhoudt L.V. et Quivy R. Op. Cit. P.26.

<sup>56</sup> Ibid

<sup>57</sup> Koudache M. InAL Lisaniyyat, 2019, Op. cit

<sup>58</sup> Eliman A. *L'exception linguistique en didactique*, (2eme Edition), édition Dar El Gharb, Orna 2006, P. 84.

- <sup>59</sup> Pierre Mongeau. *Réaliser son mémoire ou sa thèse : côté jean & côté tenue soirée*. Québec : Presse de l'université du Québec, 2008. P. 75.
- <sup>60</sup> Angers M. Op.cit. P. 118.
- <sup>61</sup> Pouchol, Jérôme. « Pratiques et politiques d'acquisition ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2006, N°1, PP 5-17, [en ligne] Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-01-0005-001> [Consulté en Mars 2019]
- <sup>62</sup> IFLA . *Grandes lignes directrices d'une politique de développement des collections à partir du modèle conspectus*. [en ligne] .Disponible sur : <https://archive.ifla.org/VII/s14/nd1/gcdp-f.pdf>
- <sup>63</sup> Association des bibliothécaires de France. *La politique d'acquisition en 12 points*. [en ligne] 2016. Disponible sur : <https://www.abf.asso.fr/6/144/49/ABF/la-politique-d-acquisition-en-12-points> [Consulté en Mars 2019]
- <sup>64</sup> بن طاهر فصيلة. بناء المجموعات بالمكتبة الوطنية الجزائرية بالحامة: دراسة تقويمية للرصيد المغاربي (2005-2015)، أطروحة دكتوراه، جامعة الجزائر 2017، ص. 08.
- <sup>65</sup> Beaud M. Op.cit. P.112.
- <sup>66</sup> Ibid.
- <sup>67</sup> Beaud M. Op.cit. P.112.
- <sup>68</sup> Angers M. Op. Cit. P. 70.
- <sup>69</sup> De ketele J.M. Roegiers X. *Méthodologie du recueil d'informations : fondements des méthodes d'observation , de questionnaire, d'interview et d'étude de documents*, (4<sup>ième</sup> ed. ) .Bruxelles : De Boeck , 2009. P 33.
- <sup>70</sup> Guinchat Claire, Menou Michel. *Introduction générale aux sciences et techniques de l'information et de la documentation* .Paris : Les presses de l'UNESCO, 1981 .P. 336.
- <sup>71</sup> Abid, A. *Techniques d'évaluation des ressources documentaires des bibliothèques universitaires* : Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 1983 . 1, 5-25. [Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1983-01-0005-001> (consulté le 02 Novembre 2018).
- <sup>73</sup> Galisson R. Coste D. Op. cit.P. 198.
- <sup>74</sup> Ibid .
- <sup>75</sup> Galisson R. Coste D. Op. cit.P. 198.
- <sup>76</sup> Ibid. P.34.
- <sup>77</sup> Galisson R. Op. Cit, P. 38
- <sup>78</sup> Guinchat Claire, Menou Michel. Op.cit. P. 36 .
- <sup>79</sup> Carbonne, P. (1998). *Évaluer la performance des bibliothèques* : Bulletin des bibliothèques de France (BBF) [ en ligne] , n°6, 40-45. Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1998-06-0040-005> (consulté le 20 Novembre 2018).
- <sup>80</sup> Zitouni H. Koudache M. Le croisement des disciplines : cas de la didactique des langues et de la bibliothéconomie . In revue AL-Lisaniyyat.[En ligne] , vol. 25, n°1, p.316-350.Disponible sur : <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/94080>.
- <sup>81</sup> Ibid
- <sup>82</sup> Zitouni H. Koudache M..Op.cit.
- <sup>83</sup> Ibid.
- <sup>84</sup> Association Française de Normalisation . *La stratégie française de normalisation*. [en ligne] 2006-2010. P.2. Disponible sur : [http://portailgroupe.afnor.fr.v3pdf/strategie\\_normalisationn\\_9010.pdf](http://portailgroupe.afnor.fr.v3pdf/strategie_normalisationn_9010.pdf) (consulté le 05 Novembre 2018).
- <sup>85</sup> Richter Brigitte .Précis de bibliothéconomie .5<sup>ième</sup> éd.Paris :Walter de Gruyter,2011.P.1.
- <sup>86</sup> Ibid.
- <sup>87</sup> Zitouni H. Koudache M.Op.cit.
- <sup>88</sup> Ibid.
- <sup>89</sup> Lochard J., Renoult .Daniel .Du bon usage de tableaux de bord . *Bulletin de l' ABF* , 1987, n°136 .P.27 .

## Bibliographie

### Dictionnaires

01. DUBOIS, Jean. *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*. Paris : Larousse, 1994. 514 pages. (Trésors du français).
02. GALISSON, Robert ; COSTE, Daniel. *Dictionnaire de didactique des langues*. Paris : Hachette ,1976. 611 pages. (H.F)
03. MAUBOURGUET, Patrice. *Le Petit Larousse Illustré*. Paris cedex : Larousse, 1995. 1784 pages.

## Ouvrages

04. ANGERS, Maurice. *Initiation pratique à la méthodologie des sciences sociales*. Alger : Editions Casbah, 1997. 381 pages.
05. BEAUD, Michel. *L'art de la thèse : comment préparer et rédiger une thèse de doctorat, un mémoire de DEA ou de maîtrise ou tout autre travail universitaire*. Paris : Ed. La Découverte, 1998. 200 pages.
06. CAMPENHOUDT, Luc-Van; QUIVY, Raymond. *Manuel de recherche en sciences sociales*. 4<sup>ème</sup> édition. Paris : Dunod, 2011. 272 pages.
07. DE KETELE Jean-Marie; ROEGIERs Xavier. *Méthodologie du recueil d'informations : fondements des méthodes d'observation, de questionnaire, d'interview et d'étude de documents*. 4<sup>ème</sup> édition. Bruxelles : De Boeck, 2009. 226 pages.
08. DEPELTEAU, François. *La démarche d'une recherche en sciences humaines et sociales*. 2<sup>ème</sup> édition. Québec : Presses de l'université Laval, 2011. 417 pages.
09. ELIMAM, Abdou. *L'exception linguistique en didactique*. 2<sup>ème</sup> édition. Oran : Dar El Gharb, 2006. 173 pages.
10. FONDANECHÉ, Daniel. *Guide pratique pour rédiger un mémoire de maîtrise, de DEA ou de thèse*. Paris : Editions Vuibert, 2001. 126 pages.
11. FORTIN, Marie-Fabienne. *Le processus de la recherche : de la conception à la réalisation*. Paris : Décarie, 1996. 379 pages.
12. GUINCHAT, Claire; MENOu, Michel. *Introduction générale aux sciences et techniques de l'information et de la documentation*. 2<sup>ème</sup> édition. Paris : Les presses de l'UNESCO, 1985. 543 pages.
13. MACE, Gordan; PETRY, François. *Guide d'élaboration d'un projet de recherche en sciences sociales*. 3<sup>ème</sup> édition. Québec : Les Presses de l'université Laval, 2000. 134 pages.
14. MONGEAU, Pierre. *Réaliser son mémoire ou sa thèse : côté jean & côté tenue soirée*. Québec : Presse de l'université du Québec, 2008. 145 pages.
15. RICHTER, Brigitte. *Précis de bibliothéconomie*. 5<sup>ème</sup> édition. Paris : Walter de Gruyter, 2011. 307 pages.

## Thèses

16. BENSMAINE, C. *Analyse de productions écrites en français : essai de bilan de l'apprentissage dans le secondaire*. Mémoire de magistère. Algérie, Alger, Université d'Alger, 1987.
17. HADJ-SALAH, Abderrahman. *Linguistique arabe et linguistique générale : essai de méthodologie et d'épistémologie du àllm al-àArabiyya*. Thèse d'état. France, Paris, Sorbonne, 1979.

## Articles

18. ABID, Abdelaziz (1983). Techniques d'évaluation des ressources documentaires des bibliothèques universitaires, *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, [En ligne]. Disponible à : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1983-01-0005-001> (Page consultée le 02 Novembre 2018).
19. ADAM, Jean-Michel. (1984). Des mots au discours : l'exemple des principaux connecteurs. *Pratiques*, N°43, p. 107-122.
20. Association des bibliothécaires de France (2019). La politique d'acquisition en 12 points, *ABF*, [En ligne]. Disponible à : <https://www.abf.asso.fr/6/144/49/ABF/la-politique-d-acquisition-en-12-points> (Page consultée en Mars 2019).
21. Association Française de Normalisation (2018). La stratégie française de normalisation, *ABF*, [En ligne]. Disponible à : [http://portailgroupe.afnor.fr.v3pdf/strategie\\_normalisationn\\_9010.pdf](http://portailgroupe.afnor.fr.v3pdf/strategie_normalisationn_9010.pdf) (Page consultée le 05 Novembre 2018).
22. CARBONNE, Pierre (1998). Évaluer la performance des bibliothèques, *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, [En ligne]. Disponible à : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1998-06-0040-005> (Page consultée le 20 Novembre 2018).
23. CHAROLLES, Michel. (1978). Introduction aux problèmes de la cohérence des textes (approche théorique et études pédagogiques). *Langue Française*, N° 38, p. 07-41.
24. COMBETTES, Bernard. (1986). Introduction et reprise des éléments d'un texte. *Pratiques*, N°49, p. 69-84.
25. DIALLO, Abdou Karim (2012). Fondement de la bibliothéconomie, *Foad*, [en ligne]. Disponible à : [www.foad-mooc.auf.org/IMG/pdf/BIBLIOTHECONOMIE](http://www.foad-mooc.auf.org/IMG/pdf/BIBLIOTHECONOMIE) (Page consultée le 03/02/2018).
26. FAYOL, Michel. (1986). Les connecteurs dans les récits, étude chez l'enfant de 6 à 10 ans. *Pratiques*, N°49, p. 101-113.
27. IFLA (2001). Grandes lignes directrices d'une politique de développement des collections à partir du modèle Conspectus, *IFLA*, [En ligne]. Disponible à : <https://archive.ifla.org/VII/s14/nd1/gcdp-f.pdf> (Page consultée en Mars 2019).
28. KOUACHE, Malika (2017). Problématique : Etude de la définition de Michel Beaud et exemple de rédaction, *Revue de Bibliothéconomie*, [en ligne]. Disponible à : <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/47977>. (Page consultée en Mars 2019).
29. KOUACHE, Malika. (2018). Problématique du travail de recherche : connaissances théoriques et exemple de construction. *AL-Lisaniyyat*, à paraître dans Vol. 26, N°01.
30. RENOULT, Daniel. (1987). Du bon usage de tableaux de bord. *Bulletin d'information de l'ABF*, N°136, p. 27-28.

31. POUCHOL, Jérôme (2006). Pratiques et politiques d'acquisition, *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, [En ligne]. Disponible à : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-01-0005-001> (Page consultée en Mars 2019).
32. ZITOUNI, Houria ; KOUDACHE, Malika (2019). Le croisement des disciplines : cas de la didactique des langues et de la bibliothéconomie, *AL-Lisaniyyat*, [En ligne]. Disponible à : <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/94080> (Page consultée en Août 2019).
33. يعيش، موفق الدين. الشرح المفصل. المجلد الثامن. القاهرة: إدارة الطباعة المنيرية، 2001، 160 صفحة.
34. بن طاهر، فضيلة (2018). بناء المجموعات بالمكتبة الوطنية الجزائرية بالجامعة: دراسة تقييمية للرصيد المغاربي (2005-2015)، أطروحة دكتوراه، الجزائر، جامعة الجزائر 2.